



## Charte du Pôle ressources en promotion de la santé de Bretagne

*Validée en comité de pilotage le 31 janvier 2018*

Le Pôle ressources en promotion de la santé de Bretagne poursuit et développe un travail collégial d'appui au renforcement de compétences des acteurs, à la qualité des actions et aux politiques publiques de santé, précédemment mené par le Pôle régional de compétences en éducation et promotion de la santé. Le Pôle est financé par l'Agence régionale de santé en tant que « dispositif régional de soutien aux politiques et aux interventions en prévention et promotion de la santé ».

Collectif sans personnalité juridique, coordonné par l'Ireps, le Pôle se compose de structures de droit privé, sans but lucratif, ayant une dimension régionale, une forte implication et une expérience prolongée en éducation pour la santé et promotion de la santé. Chaque membre dispose de capacités méthodologiques et de formation permettant de venir en appui aux acteurs de la région.

Ces structures se reconnaissent dans la promotion de la santé telle que définie par la Charte d'Ottawa (OMS, 1986).

Les membres actuels sont : AIDES Bretagne, ANPAA – Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (délégation régionale Bretagne), CRIJ - Centre régional information jeunesse Bretagne, IREPS – Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bretagne, Liberté Couleurs, Ligue contre le Cancer Bretagne (coordination régionale de la prévention), Mutualité française Bretagne, Observatoire régional de la santé Bretagne, REEB - Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne.

Les membres du Pôle ressources en promotion de la santé s'engagent à respecter les principes éthiques et méthodologiques suivants :

**Inscrire l'éducation pour la santé dans une démarche de promotion de la santé :**

Intervenir en promotion de la santé, c'est d'abord créer des milieux favorables à la santé et soutenant, c'est-à-dire interpeller le politique et agir sur le milieu et l'environnement.

**Contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé :**

Aller à la rencontre de toutes les personnes, y compris les plus en difficulté (marginalisées, exclues), les accompagner dans l'analyse de leur situation et la recherche de solutions adaptées.

**Favoriser une vision globale de la santé :**

Prendre en compte la personne dans toutes ses composantes (biologiques, psychiques, sociales, culturelles, économiques, politiques, écologiques, spirituelles...) et dans le respect de ses motivations plurielles.

**Construire la démarche d'éducation pour la santé avec les personnes :**

S'appuyer sur les ressources des personnes, leurs représentations, leur histoire, leur expérience, leur vécu, leur environnement.

**Respecter la personne dans l'équilibre individuel et social qu'elle s'est créé :**

Valoriser la personne en faisant émerger et en s'appuyant sur ses compétences, et en évitant l'injonction, la moralisation, la culpabilisation ou la menace, l'aider à tenir ses liens aux autres.

**Accompagner la personne dans ses choix de santé à tous les stades de la vie :**

Faciliter l'évaluation par la personne de ses propres risques, inhérents à la vie, renforcer ses facteurs de protection et lui donner les moyens d'exercer un plus grand contrôle sur sa vie.

**Créer les conditions d'une participation des personnes :**

Les savoirs et compétences des personnes doivent être mobilisés dès la définition des priorités de santé et des objectifs du projet.

**Engager une dynamique citoyenne :**

Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits et favoriser leur engagement dans des projets de santé communautaire.

**Promouvoir la qualité des actions :**

S'appuyer sur les données probantes. Promouvoir l'évaluation.

Par la présente Charte, les signataires affirment leur engagement collectif au sein du Pôle ressources en promotion de la santé de Bretagne :



AIDES Bretagne



ANPAA – Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (délégation régionale Bretagne)



CRIJ - Centre régional information jeunesse Bretagne



IREPS - Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bretagne



Liberté Couleurs



Ligue contre le Cancer Bretagne (coordination régionale de la prévention)



Mutualité française Bretagne



Observatoire régional de la santé Bretagne



REEB - Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne.

